L'HORIZON AFRICAIN

Hebdomadaire d'informations générales et d'analyses N°169 du Jeudi 22 Septembre 2022

Prix: 500 F.CFA - Tél: 05.656.37.31 / 06.886.54.70/ 05 564.40.99 / E-mail:lhorizonafricain@gmail.com / www.lhorizonafricain.com

Siège : Hôtel Saphir - Centre-ville Brazzaville - Congo

Congo - Gabon

Un opposant gabonais interpellé avec plus d'un milliard de francs Cfa en liquidité

(P.2)

Après les élections législatives et locales de juillet 2022

Pour Tournons-la-page, une réforme de la gouvernance électorale est nécessaire

«Les élections législative et locales de juillet 2022 ont une nouvelle fois été un rendez-vous manqué entre le pays et sa démocratie», dit le rapport de la coalition.

(P.3)

Musiques traditionnelles

Tel le phénix qui renaît de ses cendres, Feux de Brazza reprend vie!

Hugues-Gervais Ondaye, directeur général de Feux de Brazza.

(P.11)

Cosumaf (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale)

Présenter aux entreprises les opportunités de la bourse

Nagoum Yamassoum (à gauche) et Rigobert Roger Andely, pendant la journée de l'émetteur.

(P.7)

Commentaire

A l'exemple du Kenya et de l'Angola, la démocratie avance en Afrique, malgré les difficultés

Le mois d'août dernier a vu deux pays africains subsahariens tenir leurs élections présidentielles, en plus des législatives et locales. Il s'agit de l'Angola et du Kenya. Ces événements électoraux se ressemblent, en ce que les élus ont gagné sur le fil du rasoir et font face à des adversaires politiques ayant de grandes assises populaires.

L'Angola a un système électoral particulier. L'Assemblée nationale angolaise est composée de 223 sièges. 90 sièges sont pourvus au niveau provincial (départemental), au «scrutin proportionnel plurinominal à la plus forte moyenne, selon la méthode d'Hondt, dans 18 circonscriptions électorales plurinominales». 130 sièges sont pourvus suivant la même méthode mais au niveau national (une seule circonscription). Les trois sièges restants sont dédiés aux Angolais de la diaspora, mais depuis l'instauration de ce système électoral, ils n'ont jamais été pourvus.

Le Président de la République est élu parmi les candidats aux législatives du parti ayant gagné le plus grand nombre de députés. Ainsi, le M.p.l.a (Mouvement populaire de libération de l'Angola) a recueilli 51,17% des voix aux législatives, soit 124 sièges sur 220 (en enlevant les 3 de la diaspora qui ne sont pas pourvus). Son candidat à l'élection présidentielle, João Lourenço, a été ainsi élu Président de la République par les députés.

Le Président angolais inveti pour un second et dernier mandat à la tête de l'Angola.

Son rival, Adalberto Costa Júnior (60 ans) de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) a recueilli 43,95% des voix, soit 90 sièges. Il a contesté les résultats de ces élections. «Je parle avec l'espoir que la Commission nationale électorale ainsi que la Cour constitutionnelle rempliront véritablement leurs fonctions, dans le strict respect de la Constitution et des lois. Que la Commission nationale électorale n'hésite pas à confronter les procès-verbaux en sa possession avec les copies des procès-verbaux en possession des partis politiques. Je le réaffirme, le M.p.l.a n'a pas gagné les élections du 24 août dernier», avait-il déclaré, après la proclamation des résultats provisoires par la Commission nationale électoral, le jeudi 25 août. Le dimanche 4 septembre, la Cour constitutionnelle angolaise confirmait ces résultats, après le rejet du recours en annulation des résultats déposé par l'Unita.

Wiliam Ruto investi pour son pemier mandat à la tête du Kenya.

Le Président Joao Lourenço, investi dans ses fonctions, jeudi 15 septembre, pour un second et dernier mandat de cinq ans à la tête de l'Angola, fait face à une opposition bien représentée à l'Assemblée nationale.

Au Kenya où le système électoral est similaire au nôtre, à savoir un «scrutin uninominal majoritaire à deux tours, pour un mandat de cinq ans», on a assisté exactement au même scénario. Les élections législatives et présidentielle se sont déroulées le mardi 9 août 2022. Le Président sortant, Uhuru Kenyatta (61 ans), n'était pas candidat, car ayant déjà accompli les deux mandats qu'autorise la Constitution. Il n'a pas non plus eu besoin de modifier la Constitution, pour demeurer au pouvoir, ni chercher à hisser un de ses rejetons au sommet de l'Etat. C'est dire qu'en Afrique, il y a aussi des dirigeants politiques capables de s'arrimer à la démocratie.

Uhuru Kenyattat a plutôt soutenu son opposant, William Ruto (58 ans), soit dit en passant, qui est d'une autre ethnie, et qui était devenu son Vice-Président, après la réconciliation faite en 2018. Celui-ci a été élu sur le fil du rasoir, avec à peine 50,49% des voix, face à l'opposant historique, Raila Odinga (77 ans), qui a obtenu 48,45%. L'opposant a contesté ces résultats. Mais, cette fois, la Cour constitutionnelle a confirmé ces résultats.

Dans les deux cas du Kenya et de l'Angola, les Présidents ne le sont pas avec des scores staliniens et leurs oppositions sont grandement représentées à l'Assemblée nationale. Ce sont des exemples de la bonne marche démocratique en Afrique.

Ralph Justin OBILANGOULOU

Congo - Gabon

Un opposant gabonais interpellé avec plus d'un milliard de francs Cfa en liquidité

C'est une histoire digne d'une fiction télévisée! Gabonais et Congolais n'en croient pas leurs yeux! Et oui, un opposant gabonais, Guy Nzouba-Ndama (76 ans), ancien président de l'Assemblée nationale, a été interpellé samedi 17 septembre 2022, dans l'après-midi, par la douane gabonaise, dans un contrôle de routine, alors qu'il revenait du Congo-Brazzaville. Après s'être opposé vigoureusement au contrôle des valisettes qu'il transportait dans son véhicule, il a été conduit au poste de gendarmerie de Léconi où les gendarmes, ayant forcé l'ouverture des valisettes, l'une après l'autre, ont découvert un montant total de 1 milliard 190 millions de francs Cfa.

L'affaire a été d'abord révélée par les médias sociaux, dès le samedi soir, à travers des vidéos et des photos. L'opposant Guy Nzouba-Ndama, ancien ministre, ancien président de l'assemblée nationale du Gabon, a été contrôlé par la douane gabonaise, alors qu'il revenait du Congo-Brazzaville, à bord d'une camionnette double-cabine blanche. A l'arrière de son véhicule, il y avait quatre valisettes remplies d'argent, en lots de billets de 10 mille francs Cfa.

L'opposant gabonais revenait de Brazzaville et rentrait dans son pays, par la route. Au Congo, il n'a pas été inquiété. Mais, après avoir traversé la frontière, il est tombé dans un contrôle de douane de son pays. Il a prétexté aux douaniers que les valisettes contenaient ses habits et ceux de sa femme. Dubitatifs, les douaniers lui ont demandé d'ouvrir une des valisettes, pour s'assurer de la véracité de sa déclaration. L'opposant s'est opposé énergiquement à cette demande.

Guy Nzouba-Ndamba devant son magot saisi par la gendarmerie.

Devant l'impasse, les douaniers l'ont conduit au poste de gendarmerie de Léconi, situé à une heure de route.

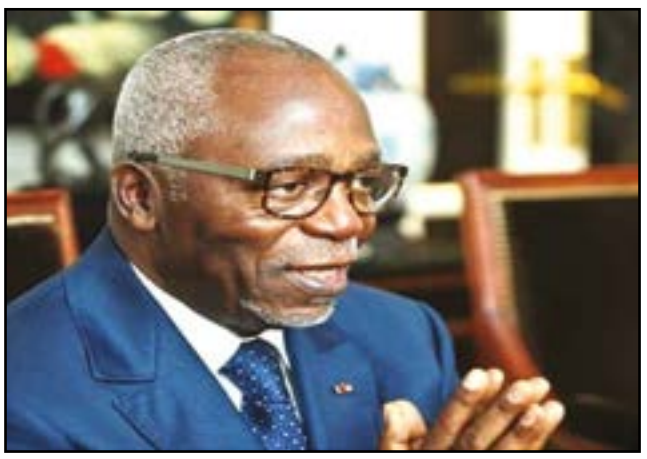

L'opposant gabonanis Guy Nzouba-Ndama.

Les gendarmes ont forcé l'ouverture des valisettes, sous le regard impuissant du propriétaire. La première valisette a tout de suite révélé sa vraie contenance: des lots de billets de dix mille francs. Puis, la deuxième jusqu'à la quatrième! Guy Nzouba-Ndama aurait ensuite avoué que l'argent lui a été donné à Brazzaville.

Evidemment, le magot a été saisi. Selon une déclaration de Madame le substitut du procureur de la République de Franceville, faite le dimanche 18 septembre, l'argent a été saisi et reversé au Trésor public. *«Pour avoir refusé de déclarer les dits-fonds et pour n'avoir pas pu justifier leur provenance, un procès-verbal de détention irrégulière de fonds…, a été dûment établi par les services compétents de la douane et les dits-fonds ont été confisqués… Les fonds confisqués ont été reversés au Trésor public par les services de la douane, sous le contrôle du parquet de la République»,* a déclaré Madame le substitut qui a décidé de l'ouverture d'une enquête, *«pour pouvoir déterminer l'origine et l'usage prévu de ces fonds».*

Après une longue garde-vue à Franceville, ouis à Libreville, l'opposant Guy Nzouba-Ndama a été remis en liberté, à partir de mercredi. C'est un ancien baron du P.d.g qui fut conseiller du Président Omar Bongo-Ondimba dans les années 90, avant d'être promu au gouvernement. Elu député de Koulamoutou, son fief natal, dans le Département de Lolo-Bouenguedi, il est porté à la tête de l'hémicycle, en janvier 1997. Mais, en mars 2016, alors qu'Ali Bongo-Ondimba a succédé à son père, il démissionne et annonce, en avril, sa candidature à l'élection présidentielle d'août 2016. Il finit, par rallier la candidature de Jean Ping.

Pour l'élection présidentielle d'août 2023, il soutiendrait la candidature de l'ancien ministre et ancien député, Alexandre Barro Chambrier (64 ans), ancien cadre du P.d.g, président du parti R.p.m (Rassemblement pour la patrie et la modernité) qui avait aussi soutenu la candidature de Jean Ping en 2016. Alexandre Barro Chambrier est connu pour être aussi proche du régime de Brazzaville. Le magot transporté par Guy Nzouba-Ndama lui était-il destiné? C'est ce que rapporte la rumeur des réseaux sociaux. Mais, aucune preuve n'est avancée là-dessus. Ce qui est clair, c'est que cette affaire ajoute de l'ombre dans les relations déjà ombrageuses entre Libreville et Brazzaville.

Urbain NZABANI

Après les élections législatives et locales de juillet 2022

Pour Tournons-la-page, une réforme de la gouvernance électorale est nécessaire

Dans un rapport de vingt pages sur l'observation des élections législatives et locales de juillet 2022, la coalition Tournons-la-page Congo appelle à «l'urgence de réformer fondamentalement la gouvernance électorale». Ce rapport, présenté à la presse, vendredi 16 septembre 2022, au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres), à Brazzaville, fait en effet le constat que les élections au Congo, au regard des irrégularités et des cas de tricherie, ne servent pas à renforcer la démocratie, promouvoir la paix et la stabilité dans le pays. Beaucoup de problèmes portant sur la gouvernance électorale sont demeurés irrésolus, en dépit des concertations politiques préludes auxdites élections.

Selon la coalition Tournons-la-page, *«les élections législative et locales de juillet 2022 ont une nouvelle fois été un rendez-vous manqué entre le pays et sa démocratie. Tout s'est passé comme si l'on n'a jamais vécu des expériences électorales et que les leçons n'ont jamais été tirées. Les mêmes causes ayant reproduit les mêmes effets. Pourtant, en 2021, à l'approche de la tenue de l'élection présidentielle, entre autres acteurs, les évêques du Congo interpellaient les autorités publiques, les acteurs politiques et toutes les personnes de bonne volonté en ces termes: «En outre, des élections libres et transparentes, comme nous le disions dans ce même message, supposent: une commission électorale indépendante et crédible, des cartes électorales biométriques, un recensement administratif fiable et un découpage électorale qui tienne compte de la configuration démographique du pays»,* avant de renchérir: *«Pour n'avoir pas mis en place un cadre consensuel d'organisation des dernières élections, des contrées plus peuplées sont aujourd'hui sous-représentées à l'Assemblée nationale, tandis que d'autres moins peuplées sont surreprésentées. Et beaucoup de problèmes nés de ces élections n'ont pas été résolus à ce jour; et on s'apprête à rééditer cet exploit. Notre peuple est fatigué de ces élections qui fragilisent la cohésion sociale et entachent l'image de notre pays à l'étranger».*

Pendant le vote.

Il faut indiquer que le rapport de Tournons-la-page sur les élections s'inscrit dans le cadre de l'exécution du volet gouvernance électorale du Projet *«Renforcement de la citoyenneté active en vue du développement en République du Congo».* La coalition rappelle que *«les préparatifs desdites élections n'ayant obéi à aucune mesure de transparence, une partie de l'opposition politique, notamment l'Alliance pour la république et la démocratie (A.r.d) et la Fédération de l'opposition congolaise (F.o.c) a appelé au boycott et demandé au Président de la République la tenue d'un dialogue national inclusif».*

Après les élections durant lesquelles de nombreuses irrégularités et cas de tricherie ont été relevées, et des résultats dont certains ne reflètent pas la réalité sortie des urnes, tous les recours introduits à la Cour constitutionnelle ont été systématiquement rejetés, évoquant l'absence de preuves convaincantes. Ce faisant, la coalition a réitéré les recommandations consignées dans son rapport sur l'amélioration de la gouvernance électorale, publié en janvier 2021. *«Que la Cour constitutionnelle rende des décisions qui soient justes ou mauvais, sa composition est de nature à remettre en cause son indépendance et même sa crédibilité».* Le rapport se referme sur des recommandations destinées au gouvernement, au parlement, au pouvoir judiciaire, à la Commission nationale électorale indépendante, aux partis politiques, aux médias, à la Force publique, à la société civile, à la population et à la communauté internationale.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

Ministère des finances, du budget et du portefeuille public

Poursuite de l'opération de paiement de la dette intérieure commerciale

Dans une communication faite mardi 20 septembre 2022, dans la salle des conférences de la Chambre de commerce de Brazzaville, Wilfrid Albert Ossié, directeur de cabinet du ministre des finances, du budget et du portefeuille public, a annoncé la poursuite de l'opération du paiement de la dette intérieure. Il s'agit de la deuxième phase, dont les créances sont comprises 10 et 50 millions de francs Cfa.

Après la première phase, qui concernait les créances inférieures ou égales à 10 millions de francs Cfa, réalisée au mois d'août dernier, la deuxième phase a démarré, dans le cadre de la vulgarisation de la décision du ministre des finances, du budget et du portefeuille public, Rigobert Roger Andely, relative au paiement de la dette intérieure commerciale.

En présence du président de la Chambre de commerce de Brazzaville, Paul Obambi, et du représentant de la C.c.a (Caisse congolaise d'amortissement), Wilfrid Albert Ossié a présenté les modalités de la mise en œuvre de cette décision, à l'attention des organisations syndicales patronales, des opérateurs économiques et de l'ensemble des créanciers de l'Etat concernés par cette opération.

Ils étaient nombreux, les opérateurs économiques à suivre cette communication axée sur le paiement de la dette intérieure commerciale. *«Dans la dette intérieure, il y a la bonne dette et la mauvaise dette. Aujourd'hui, nous avons une dette valide après que les audites aient été menés par les cabinets certifiés»,* a déclaré Wilfrid Albert Ossié. Il a indiqué qu'une décote de 35% est appliquée sur les montants remboursés. Pour cela, il a demandé aux opérateurs économiques de comprendre l'intérêt de cette opération, qui consiste à payer les dettes fiscales. *«Celui qui accepte cette procédure peut passer à la C.c.a pour être payé»,* a-t-il fait savoir. Pour Paul Obambi, «la dette intérieure payée permet la relance de l'économie, tout en proposant que la décote leur serve de payer également les droits de la C.n.s.s.

Wilfrid Albert Ossié.

La communication du directeur de cabinet a suscité des réactions dans le milieu des opérateurs économiques. Ceux-ci demandent au ministère des finances de renforcer les guichets de la C.c.a, pour que ceux qui ont des réclamations le fassent sans être inquiétés. Ils estiment aussi que la décote fixée à 35% est trop élevée. Il faut qu'elle soit revue à la baisse, puisque l'Etat a suffisamment d'argent, au regard du collectif budgétaire que le parlement venait d'adopter. Ils s'interrogent sur le sort des créances de 2003, 2004 et 2005. Car, l'Etat n'a reconnu que les créances de 2012, 2014 jusqu'à 2018.

Paul Nestor Mouandzibi-Ndinga, président du C.c.e.c (Congrès des chefs d'entreprises du Congo), *«il faut s'habituer à la concertation, regarder ensemble la vie des entreprises. Nous avons besoin d'un secteur privé fort… Les résultats des audits ne reflètent pas la réalité de la dette»,* a-t-il ajouté.

Le directeur de cabinet a apprécié l'esprit de compréhension qui a prévalu pendant les échanges. Il a invité les opérateurs économiques à consulter le site Internet du Ministère des finances, pour avoir d'autres informations. *«Les portes du cabinet sont ouvertes, afin de poursuivre les échanges. Et toutes les informations mises à ma disposition par les opérateurs économiques seront traitées au cabinet, pour que nous ayons un même niveau d'informations»*, a-t-il conclu.

Chysostome FOUCK ZONZEKA

Editorial

Le trésor gabonais s'est enrichi du milliard congolais, celui du Congo…

Le président du parti d'opposition *«Les démocrates»*, Guy Nzouba-Ndama, interpellé samedi 17 septembre 2022, au poste de Kabala, dans le Haut-Ogooué, à la frontière entre le Congo-Brazzaville et le Gabon, et qui a été arrêté pour *«détention irrégulière de fonds»,* alors qu'il transportait dans sa camionnette quatre valisettes pleines d'argent faisant un montant total d'un milliard cent quatre-vingt-dix millions de francs Cfa, et qui était placé en garde-à-vue à Franceville, transféré mardi 20 septembre à Libreville, pour être présenté devant un juge d'instruction qui lui a signifié d'autres griefs visant l'atteinte à la sûreté de l'Etat, a été finalement remis en liberté, sans son pactole.

C'est un feuilleton à rebondissements qu'a vécu l'ancien président de l'Assemblée nationale du Gabon, ces cinq derniers jours. De retour du Congo-Brazzaville où il avait fait un aller-retour, Guy Nzouba-Ndama était interpellé au poste-frontière de Kabala. Il avait opposé un refus catégorique à ce que les douaniers fouillent les quatre valisettes se trouvant à l'arrière de son véhicule. Ceux-ci étaient obligés de le conduire au poste de gendarmerie de Léconi où les gendarmes, ayant forcé l'ouverture des valisettes, ont trouvé de l'argent liquide. N'ayant pas pu justifier l'origine des fonds, l'opposant a été placé en garde-à-vue à Franceville, alors que les fonds étaient saisis et reversés au Trésor public gabonais.

Madame le substitut du procureur de la République de Franceville avait annoncé l'ouverture d'une enquête *«pour pouvoir déterminer l'origine et l'usage prévu de ces fonds».* Mais, tard dans la nuit du lundi, après son interrogatoire, l'opposant était remis en liberté provisoire, avant d'être de nouveau arrêté, par des éléments bien armés de la D.g.r (Direction générale des recherches) qui l'ont conduit, mardi 20 septembre, à Libreville, pour le présenter au parquet. Un juge d'instruction aurait retenu de nouvelles charges contre lui, notamment *«blanchiment de capitaux et intelligence avec une puissance étrangère».*

L'un de ses avocats, Me Martial Loundou Dibangoyi, avait alors dénoncé de *«nombreux vices de procédure d'une grossièreté implacable»*. Selon lui, le Tribunal de Franceville avait remis Guy Nzouba-Ndama en liberté provisoire, avec audience de flagrance prévue en octobre ou novembre prochain à Franceville. Mais, un juge du Tribunal spécial de Libreville a décidé de le remettre en garde-à-vue et de le transférer dans la capitale.

Cette affaire a connu un buzz dans les réseaux sociaux et a été reprise abondamment par les médias classiques. L'opposition gabonaise a exprimé son indignation de voir un de ses leaders politiques être *«jeté en pâture»* et a sévèrement critiqué les *«dérives autocratiques d'un pouvoir qui ne sait pas préserver la dignité humaine».*

Au Congo-Brazzaville, l'affaire a suscité aussi beaucoup d'interrogations. Guy Nzouba-Ndama aurait justifié ses fonds, en disant que c'est un don qu'on lui a fait à Brazzaville. Tout de suite, les Congolais se sont imaginés que c'est le fait des autorités politiques. *«Nos organisations s'étonnent de ce que M. Guy Nzouba-Ndama ait pu traverser le territoire congolais, sans que les services de douane et la gendarmerie congolaise ne s'en soient rendus compte. Visiblement, cela pointe l'inefficacité des services transfrontaliers et la complicité des plus hautes autorités du pays. L'inobservation, par M. Guy Nzouba-Ndama, de la réglementation en vigueur en matière de détention d'argent et des devises dans l'espace Cemac, est inadmissible»*, ont déclaré, mardi 20 septembre, les organisations membres de la Plateforme pour les droits humains et la démocratie. *«Le silence des autorités congolaises, quatre jours après ce scandale, est incompréhensible. Nous leur demandons de clarifier cette situation»,* poursuit la déclaration.

Bref, au moment où il y a des situations difficiles dans le pays, comme le paiement de la dette intérieure, le manque de financement des activités sportives ou le manque de cartons pour délivrer des passeports aux étudiants, l'argent se balade en politique. D'où vient le milliard qu'un opposant gabonais a touché à Brazzaville: d'une banque ou d'une officine politique? Les Congolais veulent savoir, mais les gouvernants, très embarrassés, restent sans voix. En attendant, le trésor gabonais s'est enrichi du milliard congolais, tandis que celui du Congo…

L'HORIZON AFRICAIN

Ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique

Le Congo présente un candidat au poste de directeur du B.d.t à l'U.i.t

L'U.i.t (Union internationale des télécommunications), agence des Nations unies pour le développement, basée à Genève, en Suisse, et spécialisée dans les technologies de l'information et de la communication, va tenir, du 26 septembre au 14 octobre 2022, à Bucarest, en Roumanie, la conférence des plénipotentiaires, une instance composée de l'ensemble des ministres de 193 Etats membres, en charge des postes. A l'occasion de cette conférence, la République du Congo présente un candidat au poste de directeur du B.d.t (Bureau de développement des télécommunications). Il s'agit de Jean-Philémon Kissangou.

Jean-Philémon Kissangou.

Moult raisons ont poussé le gouvernement à porter son choix sur la candidature de Jean-Philémon Kissangou. Ce dernier a *«une expérience de 19 ans dans les télécommunications. Parcours qui lui a permis d'assumer avec efficacité, diverses fonctions et activités, notamment à l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (A.r.p.c.e), dans les organismes internationaux comme l'I.g.f, l'Afrinic, l'Icann, l'A.f.n.i.c, l'Isoc et l'I.u.t… »,* a expliqué Léon-Juste Ibombo, ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, dans une correspondance adressée à son collègue de Madagascar, dans laquelle il sollicite le soutien de ce pays frère à la candidature congolaise.

Pour postuler, le gouvernement du Congo a envoyé le dossier de son candidat à l'U.i.t qui, après l'avoir traité et examiné, a donné un avis favorable. Ce sont les 193 Etats membres qui votent.

M. Kissangou et sa vision.

Pour être élu, le ou la candidat(e) doit avoir la majorité des suffrages exprimés. Candidat, *«j'ai fait ce qui était en mon pouvoir: préparer un bon dossier, afin de faire face aux autres candidats, aussi bien d'Afrique que d'ailleurs. Il reste aux institutions du pays, notamment la Présidence de la République, la Primature, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des télécommunications, le Ministère en charge de la coopération internationale, de l'A.r.p.ce (Agence de régulation des postes et des communications électroniques) et la société publique Congo-Télécom, de continuer à jouer leur partition, de s'impliquer davantage dans la campagne, le lobbying et le budget, pour faire triompher la candidature congolaise»,* plaide Jean-Philémon Kissangou.

S'il venait à être élu, Jean-Philémon Kissangou entend améliorer, grâce à la formation, les compétences des fonctionnaires du bureau et leurs actions menées sur le terrain dans le monde entier; œuvrer en faveur de l'accès aux réseaux et aux services large bande par l'intermédiaire des mécanismes de partenariat novateurs; travailler, forts de nos recherches, en vue de recueillir et d'exploiter plus efficacement des données et des statistiques internationales sur les technologies numériques, dans le but d'élaborer des politiques et des réglementations tout aussi efficaces permettant de résoudre les véritables problèmes auxquels sont confrontées les populations du monde. La candidature de Jean-Philémon Kissangou est consultable sur le site Internet de l'I.u.t sur sa rubrique *«élections»* dont l'adresse est ci-dessous.

Joseph MWISSI NKIENI

Pour plus d'infos: (https://pp22.itu.int/en/elections/candidat/)

PROPOS D'éTAPE

Etats généraux

Ils sont d'origine française, du temps de la monarchie. Sous Louis XVI, ils sont convoqués pour le refinancement de l'Etat. Il s'agit d'une rencontre entre la noblesse, le clergé et le tiers état. Ils ne sont convoqués qu'en situation de crise. Convoquer les états généraux sur un sujet, c'est donc reconnaître qu'il y a crise en la matière. Par exemple, en 2021, le Président d'une République du Septentrion lance les états généraux de la justice, parce qu'il a «urgence à renouer le lien entre la justice et ceux au nom desquels elle est rendue».

Dans le monde moderne, les états généraux «consistent à réunir ponctuellement, autour d'un sujet donné, les organisations de la société civile concernées, afin qu'elles puissent en débattre et soumettre à la puissance publique leurs réflexions et propositions».

Dans cet exercice, il y a des conditions à remplir pour atteindre les objectifs visés: il faut qu'il y ait débat dans toute la société. Ensuite, comme le dit ce Président, on ne doit s'interdire aucune audace, aucun sujet. Enfin, *«les états généraux doivent être un exercice libre, ouvert et indépendant».*

Si le diagnostic sur le sujet en débat est connu, alors il y a lieu de passer directement aux solutions. Parce que c'est justement le rôle des états généraux que d'identifier les problèmes, de définir leurs causes, de trouver les solutions et d'entreprendre les actions correctives. Si tel est le cas, le rôle des gouvernants est de gouverner en la matière. Autrement, c'est une autre grand-messe pour rien!

Prométhée

Cami (Centre d'application aux métiers de l'informatique)

Des bourses d'un trimestre pour accompagner les élèves

Le Cami (Centre d'application aux métiers de l'informatique) a organisé, samedi 17 septembre 2022, à Brazzaville, une cérémonie de remise des certificats et attestations de fin de formation de la session de 2021 et clôturé la formation des enfants de 6 à 14 ans en informatique, débuté en juin dernier. C'était en présence de la représentante du directeur général de la formation qualifiante et de l'emploi, Mme Moboto née Onguesse Adolphine, de la représentante du directeur départemental de la formation qualifiante et de l'emploi, Mme Clarques Bilampassi, du coordonnateur de Cami, Arsène Vembé, du représentant de l'Association Elite Afrique-France, Robert Goma-Déba, des apprenants venus nombreux et de leurs parents.

Dans son allocution, le représentant d'Elite Afrique-France, Robert Goma-Déba, a encouragé les apprenants à poursuivre la formation en entreprise, pour être à la hauteur des attentes professionnelles. *«L'objectif de l'Association Elite Afrique-France, c'est que chaque jeune en Afrique et au Congo puisse se familiariser avec l'outil informatique».*

De son côté, le coordonnateur du Cami, Arsène Vembé s'est indigné du fait que *«les écoles publiques et privées n'ont pas envoyé les élèves qui avaient satisfaits au B.e.p.c blanc départemental, pour une formation gratuite en informatique. Sur 40 écoles, dix seulement avaient répondu à leur demande».* Pour les enfants qui ont suivi la formation en informatique, les meilleurs apprenants vont être accompagnés pendant trois mois par le Cami et l'Association Elite Afrique-France, en leur octroyant une bourse de trois mois, afin d'aider les parents en cette période où les préparatifs de la rentrée des classes posent un problème dans certaines familles.

Mme Clarques Bilampassi a demandé *«aux finalistes d'être au rendez-vous du travail, maintenant que les attestations viennent d'être délivrées».* Elle a rappelé le circuit que suivent les attestations, avant qu'elles ne soient signées par le directeur général de la formation qualifiante. *«C'est ce qui justifie le retard avec lequel les attestations vous sont remises après une année»*, a-t-elle fait savoir.

Près de 120 apprenants ont satisfait à leur formation dans les différents métiers que propose Cami. *«Les enfants qui sont venus suivre la formation à l'outil informatique sont aujourd'hui capables de travailler sur l'ordinateur»,* a reconnu le parent d'un élève.

Narcisse MAVOUNGOU

IN MEMORIAM

Il y a un an, Boniface Makitou-N'Seni nous quittait

Chers tous et chères toutes

Le 22 septembre 2021, notre frère, père, époux, oncle grand père, ami et collègue Boniface MAKITOU-N'SENI, appelé affectueusement Bony, a été arraché à notre affection. Nos cœurs sont encore meurtris.

En ce jour de triste anniversaire, la famille Senga demande à tous ceux et toutes celles qui l'ont connu, de rendre grâce à Dieu et d'avoir une pensée pieuse pour lui. Elle vous prie aussi de vous joindre à elle, à la messe qui sera dite en sa mémoire, en la Paroisse Saint-Esprit de Moungali, jeudi 22 septembre 2022, à 6h00.

Que son âme repose en paix et que le Seigneur, dans son amour infini, console et fortifie les uns et les autres!

Le Seigneur a donné, le seigneur a repris; que son nom soit béni!

Journée mondiale de la sécurité des patients

Lutter contre le mauvais usage des médicaments et les erreurs de médication

Célébrée chaque 17 septembre de l'année, la Journée mondiale de la sécurité des patients a donné lieu, cette année, à une cérémonie organisée jeudi 15 septembre, au siège de l'O.m.s Afrique, à la cité du Djoué, à Brazzaville, sous le patronage de Jean-Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la santé et de la population, en présence du Dr Mahen Sandrasagren, directeur de l'administration générale du Bureau régional de l'O.m.s Afrique et du Dr Lucien Alexis Manga, représentant de l'O.m.s au Congo. Plusieur cadres du Ministère de la santé et de la population et ceux de l'O.m.s y pris part.

L'édition de 2022 de cette journée a eu pour thème: «La sécurité médicamenteuse». L'occasion de sensibiliser et d'interpeller le grand public sur l'importance des soins centrés sur la personne et de prévenir les dommages causés aux patients par le mauvais usage des médicaments. En effet, selon les estimations mondiales, les erreurs de médication sont à l'origine de plus de trois millions de décès chaque année. La consommation excessive de médicaments à domicile, l'achat de médicaments en pharmacie sur la base des conseils d'amis et des parents plutôt que des médecins et l'utilisation d'anciennes ordonnances pour acheter des médicaments en vue de traiter une maladie actuelle sont autant de pratiques courantes qui devraient être évitées.

Les officiels, les cadres de la santé et ceux de l'Oms.

«Notre plan de travail est très bien financé, du fait que le Congo est devenu un des principaux bénéficiaires de tous les projets et des initiatives qui se développent dans la région africaine. J'ai saisi cette opportunité pour le dire. Cela nous permet de réaliser de nombreuses choses et d'accompagner le gouvernement dans le développement sanitaire, qui est une des priorités du Chef de l'Etat et de l'ensemble du gouvernement. Le deuxième message, la sécurité des patients est une préoccupation majeure au Congo. Le dernier rapport de l'O.m.s, publié conjointement avec le Ministère de la santé, indique que 17,97% des décès maternels sont liés à une prescription inappropriée des médicaments ou alors à une mauvaise utilisation de ces médicaments», a déclaré le Dr Lucien Alexis Manga, le représentant de l'O.m.s au Congo.

«Les professionnels de santé, conformément à leur serment, doivent être au premier rang dans la démarche qui vise à éviter à chaque usager, tout acte de diagnostic ou thérapeutique qui menace la sécurité des patients. Les pratiques dans nos structures de santé sont encore loin des attentes des usagers. Ces pratiques dangereuses et les erreurs dans les prescriptions causent beaucoup de préjudices pourtant évitables en milieu médical. Selon l'O.m.s, les établissements hospitaliers, dans nos pays à faibles revenus, enregistrent, chaque année, 139 millions de manifestations indésirables, liées aux actes et prestations des soins dangereux qui mettent le patient en insécurité», a souligné le directeur de cabinet Jean-Ignace Tendelet.

Pour sa part, le Dr Mahen Sandrasagren a rassuré que *«l'O.m.s continuera à jouer son rôle pour améliorer la sécurité dans l'utilisation des médicaments pour une meilleure sécurité du patient. C'est dans ce sens qu'elle facilite l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux pour la sécurité des patients et apporte des appuis pour l'élaboration des réglementations, des stratégies et directives, en mettant à la disposition des pays des guides et outils nécessaires».*

Martin BALOUATA-MALEKA

Rac (Réseau des associations des consommateurs)

Mermans Babounga Ngondo et Jean-Claude Mabiala portés à la coordination

Dans le cadre du Projet de renforcement de la structuration du réseau des associations des consommateurs, pour améliorer la mobilisation et la protection des consommateurs au Congo, mise en œuvre avec l'appui financier de l'Ambassade de France au Congo à hauteur de 24.835.525 francs Cfa, il s'est tenu, du 15 au 17 septembre 2022, dans la salle du F.j.e.c (Forum des jeunes entreprises du Congo), à Brazzaville, un atelier de formation pour renforcer les capacités des organisations membres du Rac (Réseau des associations des consommateurs). Par la suite, le Rac a tenu son assemblée générale, qui a abouti à l'adoption des textes fondamentaux (statuts et règlement intérieur) et la mise en place des nouvelles instances dirigeantes, notamment le conseil d'administration, le bureau exécutif et la commission de suivi-évaluation. Mermans Babounga Ngondo et Jean-Claude Mabiala ont été élus respectivement coordonnateur et vice-coordonnateur du Rac.

Ouvert par René Ngouala, président du comité de suivi de l'Observatoire congolais des droits des consommateurs, en présence de Mme Léa Tardieu, chargée de mission de la société civile à l'ambassade de France au Congo, l'atelier du Rac a connu la participation des responsables des associations des consommateurs venus des différents départements du pays.

Ceux-ci ont échangé sur plusieurs thèmes, dont ceux relatifs au leadership, au management d'un réseau et à la stratégie de mobilisation des ressources. Ils ont appris une approche de la mobilisation sociale et l'engagement citoyen en vue de construire une relation entre les associations et les communautés qu'elles sont censées défendre.

Les membres de la coordination du Rac.

L'atelier et l'assemblée générale avaient pour objectif de contribuer au renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des organisations de la société civile membres du réseau, afin qu'elles répondent mieux aux plaintes des consommateurs. Ces rencontres ont permis aux associations d'améliorer la prise en charge des plaintes des consommateurs et d'engager une dynamique pour travailler ensemble.

A l'ouverture des travaux, René Ngouala a témoigné la volonté du changement de la situation du consommateur. *«Bien souvent malmenés et trompés par des pratiques déloyales, le manque de transparence dans la tarification de certains produits et services puis la rétention des informations sur les mécanismes de gestion des plaintes, les consommateurs se plaignent du défaut d'assistance par les associations des droits des consommateurs. Cette préoccupation est légitime par rapport à la récurrence des pratiques ainsi décriées»*, a-t-il déclaré. Il a lancé un appel à travers un plaidoyer consistant aux professionnels et aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre, pour garantir la protection des consommateurs.

Pour sa part, Mme Léa Tardieu a invité les participants à s'impliquer dans le développement du réseau. *«Le travail en réseau est en effet un atout qu'il sied de savoir mettre en valeur et à exploiter. La structuration et la mise en réseau de la société civile congolaise est une des priorités de l'ambassade de France au Congo, depuis de nombreuses années»*, a-t-elle précisé.

Martin BALOUATA-MALEKA

Communication

A l'heure des médias sociaux, il faut savoir faire de bons choix pour son information

On aurait pu penser que les médias sociaux, souvent appelés réseaux sociaux, ont popularisé l'information. Une véritable révolution dans le monde de la communication, pouvait-on dire. En réalité, ils ont aussi et surtout introduit le bordel et l'information est menacée de perdre sa nature, pour être ravalée au rang de rumeur. Le drame est que le public étant attiré par le sensationnel, les médias sociaux n'ont plus de limites.

Les médias sociaux ont révolutionné la communication, dans ce sens qu'ils sont partout, instantanés et directs. A travers les médias sociaux, ce sont parfois les acteurs d'un événement eux-mêmes qui alertent le public, illustrations (photos, vidéos) à l'appui. C'est direct et instantané. Ce qui explique la place importante qu'ils ont prise dans la société, depuis le milieu des années 2000, surtout chez les adolescents et les jeunes. Seulement voilà, sans respecter toutes les règles en matière de communication, tout et n'importe quoi y passe. Des vérités tronquées comme des contre-vérités et des mensonges. On est désormais dans un monde de surinformation, de désinformation et de non-information. Du coup, se fier aux seuls médias sociaux pour son information fait courir un grand risque d'être victime de désinformation et d'opinion fondée sur des faits erronés, tronqués ou manipulés. C'est là où, en matière de communication, les médias sociaux constituent un danger. L'expression anglaise *«fake news»*, qu'on doit au 45ème Président américain, Donald Trump, bien que constituant une boutade qu'il opposait aux médias classiques américains qu'il jugeait hostiles à sa politique, a pris une ampleur mondiale à cause des réseaux sociaux.

«La croissance mondiale phénoménale des réseaux sociaux au cours de la dernière décennie a entraîné une explosion d'informations trompeuses, inexactes, voire fausses. La vitesse à laquelle ces informations se propagent ainsi que la production et la diffusion de contenus en libre accès sur les réseaux sociaux augmentent les dommages potentiels. Des études ont révélé que la propagation de la désinformation est plus rapide et jouit d'une plus grande portée que les informations exactes», fait remarquer l'Union européenne, en octobre 2018, lors du lancement du Projet Soma consistant à lutter contre la désinformation dans les réseaux sociaux.

Raison pour laquelle les faits colportés par les réseaux sociaux ont besoin d'être recoupés, c'est-à-dire vérifiés, pour s'assurer de leur exactitude. En journalisme, l'information obéit à des critères, pour constituer la matière à communiquer. Or, dans les réseaux sociaux, ces critères sont foulés au pied. Ainsi, un fait ancien peut être rediffusé comme une nouvelle, induisant le public en erreur.

Mais, il faut reconnaître que si les réseaux sociaux ont pris de l'ampleur, c'est à cause de l'inefficacité des médias classiques. Ceux-ci n'abordent pas parfois des sujets qui constituent les préoccupations quotidiennes des populations. D'ailleurs, les médias sociaux ont pris de l'ampleur là où les médias classiques ont reculé aussi bien en audience que dans les contenus diffusés. Les populations se jettent alors dans les réseaux sociaux où il n'y a pas de tabous, où l'on parle de tout et dans tous les sens. Sauf que l'inexactitude des faits y règne. Du coup, pour être un individu bien informé, il faut développer la capacité de savoir vérifier les faits colportés par les médias sociaux. La presse en ligne, notamment les médias classiques qui diffusent leurs contenus à travers les applications sociales (Facebook, WhatsApp, Youtube, Twitter, Dailymotion, etc) sont d'un recours inestimable.

Narcisse MAVOUNGOU

BCI
GRANDIR. ENSEMBLE.

CLAUSES ADDITIONNELLES

À LA CONVENTION D'OUVERTURE DE COMPTES ET À LA SOUSCRIPTION AUX PRODUITS ET SERVICES

#DROITS DES CONSOMMATEURS

Article 01 : DROIT A L'INFORMATION
La Banque fournit au Client, préalablement à tout engagement, des informations essentielles sur ses droits et obligations vis-à-vis de la Banque, ainsi que sur les avantages et les risques liés à chaque produit ou service qu'elle propose, de telle sorte que le Client soit apte à comprendre les caractéristiques du produit ou service proposé et son impact sur sa capacité financière et, le cas échéant, sur les biens remis en garantie, notamment les biens hypothéqués ou grevés.

Article 2 : DROIT AU COMPTE BANCAIRE
Ouverture du compte
Toute personne physique majeure, capable, peut ouvrir un compte bancaire dans les livres de la Banque.

Article 03 : DEMANDE DE CRÉDIT
Soumission de la demande de crédit et analyse de la banque
Tout Client a le droit de soumettre une demande de crédit à la Banque.

Article 04 : RECOUVREMENT DES CRÉANCES
En cas de non-paiement par le Client d'une de ses créances, la Banque met en œuvre des moyens pour le recouvrement de celle-ci.

Article 05 : DROIT AUX SERVICES BANCAIRES MINIMUMS
Les services bancaires minimums ci-dessous sont gratuits pour le Client.

Article 06 : PRODUITS ET SERVICES DE LA BANQUE
La Banque propose à ses Clients une gamme des produits et services bancaires pour répondre à leurs besoins quotidiens.

Article 07 : DROIT DE RÉFLEXION
Dans le cadre des conditions spécifiques de souscription aux produits et services de la Banque, le Client dispose de la possibilité de demander un délai de réflexion, d'au moins trois jours à compter de la réception de l'offre préalable du produit ou du service.

Article 08 : DÉMARCHAGE BANCAIRE ET DROIT DE RÉTRACTATION
Lors de l'ouverture du compte, de la souscription à un produit ou service dans le cadre d'un démarchage, le Client démarché dispose d'un délai de quatorze jours calendaires révolus pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs ni à supporter de pénalités.

Article 09 : PUBLICITÉ
Dans le cadre de la promotion de ses offres de produits et services, la Banque peut être amenée à adresser auprès du Client des courriers électroniques à caractère publicitaire avec le consentement préalable et exprès du Client.

Article 10 : VALIDITÉ DE L'ÉCRIT SOUS FORME ÉLECTRONIQUE
Article 11 : INTERMÉDIAIRE, DISTRIBUTEUR OU UN SOUS DISTRIBUTEUR
Article 12 : DROIT AUX RÉCLAMATIONS
Article 13 : PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

...

* NOUS INVITONS NOS CLIENTS À VENIR LES RECUPÉRER DANS NOS AGENCES JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2022
DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WWW.BCICONGO.COM

Siège de la BCI
Service Excellence Opérationnelle
Avenue Amilcar Cabral
BP. 147, Brazzaville

reclamations@bcicongo.com
Adresse e-mail exclusive

www.bcicongo.com
Par Internet via notre site dans la rubrique « Réclamations » en pied de page

+242 05 676 02 94
Centre de Relation Clientèle

BCICONGO.COM

MEMBRE DU GROUPE BCP

Allianz
Congo Assurances

désormais

SUNU
Assurances

Pointe-Noire, entrée Tchikobo
Tél. : 05 601 12 00

Brazzaville, Imm. Yoka Bernard
La Coupole - Tél. : 05 012 95 54

Cosumaf (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale)

Présenter aux entreprises l'intérêt d'une émission et les opportunités de la bourse

La Cosumaf (Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale) a organisé, mardi 20 septembre 2022, en partenariat avec le Ministère des finances, du budget et du portefeuille public, une journée de l'émetteur, pour faire la présentation des produits du marché financier de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), à l'Hôtel Radisson Blu, à Brazzaville.

Nagoum Yamassoum et Rigobert Roger Andely.

Le ministre et les responsables de la Cosumaf entourés des participants

Ouverte par Rigobert Roger Andély, ministre des finances, du budget et du portefeuille public, en présence de l'ambassadeur Nagoum Yamassoum, de nationalité tchadienne, président de la Cosumaf, la journée de l'émetteur a permis de montrer l'intérêt, les opportunités ainsi que les outils de l'introduction d'une entreprise en bourse et l'émission obligataire à la B.v.m.a.c (Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale), pour mobiliser des financements à moindre coût.

On a aussi noté la présence du président de la B.d.e.a.c (Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale), du représentant du directeur national de la B.e.a.c (Banque des Etats d'Afrique centrale), le représentant-résident du F.m.i (Fonds monétaire international), de la secrétaire générale et des commissaires de la Cosumaf, des directeurs généraux des acteurs du marché financier national.

La journée de l'émetteur organisée par la Cosumaf avait pour thème principal: *«Introduction en bourse: opportunité et retour d'expériences réussies».* Elle a visé les entreprises du portefeuille public, qui sont éligibles à la bourse. Les échanges ont permis de connaître la dynamique de renforcement de la mobilisation de l'épargne publique, pour le financement des économies des pays de la sous-région.

Les Chefs d'Etat de la Cemac avaient pris l'engagement d'encourager les entreprises de leurs pays à s'introduire en bourse. Pour sa part, le Congo avait choisi, à partir de 2020, quatre entreprises publiques, actuellement en processus d'introduction à la Bourse de la Cemac. Il s'agit des sociétés Congo-Télécom, L.c.d.e (La congolaise des eaux), E2c (Energie électrique du Congo) et la C.e.c (Centrale électrique du Congo). La rencontre de Brazzaville a permis de faire le point de ce processus.

«La journée de l'émetteur est placée au cœur de la stratégie de la Cosumaf d'accompagner le développement du marché financier et de promouvoir les instruments financiers mis en place. L'objectif est d'informer les autorités de la République du Congo, le public, les sociétés publiques et privées de l'existence des ressources qu'offre le marché financier de la Cemac, en termes d'opportunités de financements», a déclaré l'ambassadeur Nagoum Yamassoum à l'ouverture des travaux,

Ouvrant la journée, le ministre Rigobert Roger Andely a précisé que *«l'objectif de la journée de l'émetteur est de présenter aux agents économiques congolais en général et en particulier aux entreprises et à l'Etat, les enjeux et l'intérêt de recourir aux produits du marché financier, pour la diversification de leurs sources de financement ainsi que de leur développement».*

La journée s'est déroulée avec trois panels composés, chacun, de trois ou quatre communicateurs et un modérateur. Le premier a porté sur *«l'introduction en bourse et la cession des participations de l'Etat du Congo: état des lieux, opportunités et défis».* Le deuxième avait pour thème: *«Préparation à une introduction en bourse ou à une émission obligataire pour une entreprise publique ou privée dans le contexte de l'Afrique centrale».* Enfin, le troisième a tablé sur *«le retour d'expérience d'une introduction en bourse sur le marché financier».*

Signalons que dans l'architecture du marché financier de l'Afrique centrale, il y a la Cosumaf, basée à Libreville, au Gabon. Elle est l'organe de régulation et de contrôle des différents acteurs du marché financier d'Afrique centrale. A côté, il y a la B.v.m.a.c, la bourse unifiée basée à Douala, au Cameroun.

Martin BALOUATA-MALEKA

Commune de Brazzaville

Le Marché de Ouenzé baptisé «Marché Ntiétié Norbert»

Le Marché de Ouenzé, dans le 5ème arrondissement de Brazzaville, commença au début des années 50 par trois femmes qui étalaient leurs marchandises autour de la résidence du célèbre commerçant transporteur, Norbert Ntiétié. Les deux premières femmes vendeuses, Mmes Adolphine Kifouéni et Marie Tsina, sont décédées il y a plus de trente ans. La troisième vendeuse, Mme Marie Massengo née Maléka, bien connue dans ce marché, est décédé le vendredi 12 août 2022. Une histoire est attachée à la vie de cette femme: la débaptisation du Marché de Ouenzé, en Marché Ntiétié Norbert, par le Conseil municipal de Brazzaville, suivant la délibération n°010-2010 du 25 mai 2010.

Depuis, Mme Marie Massengo, mère de l'ancien député et ancien conseiller municipal Abel Massengo, à l'origine du projet de débaptisation, a attendu en vain que la délibération municipale soit appliquée, par l'implantation officielle d'une plaque indiquant le nouveau nom du marché. Elle a été

(Suite en page 9)

Journée internationale de l'alphabétisation

Poursuivre la modernisation des structures d'alphabétisation au Congo

Le Congo, à l'instar de la communauté internationale a célébré, le 8 septembre 2022, la 56ème journée internationale de l'alphabétisation, sous le thème: *«Transformer les espaces d'apprentissage de l'alphabétisation»*. A cette occasion, le ministre de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Jean-Luc Mouthou, a rendu public un message au nom du gouvernement. Il a indiqué que le Congo s'engage à transformer les infrastructures d'alphabétisation et améliorer les contenus de formation, pour que l'alphabétisation réponde aux besoins de la communauté éducative et aux exigences du monde actuel.

L'alphabétisation constituant l'un des piliers sur lesquels le gouvernement compte agir pour le décollage socioéconomique du capital humain, il est donc impérieux de créer des conditions pour sa promotion. *«Le Ministère de l'enseignement préscolaire s'est alors engagé, à cet effet, dans la promotion d'une éducation de qualité, en adéquation avec le plan sectoriel de l'éducation qui vise: l'accès équitable aux programmes d'alphabétisation; l'arrimage de l'alphabétisation à la formation professionnelle; l'amélioration de la qualité des ressources humaines des programmes et curricula; l'amélioration du pilotage et de la gestion du sous-secteur. Ceci devra se traduire par la construction des infrastructures propres à l'alphabétisation; l'amélioration des conditions de travail et d'apprentissage des encadreurs et apprenants de ce sous-secteur; l'élaboration des nouveaux programmes et manuels en éducation non formelle; et l'intégration des approches numériques dans le processus d'apprentissage en alphabétisation»,* a dit Jean-Luc Mouthou.

Le ministre Jean-Luc Mouthou.

Le ministre en charge de l'alphabétisation a salué l'apport des acteurs à tous les niveaux qui consentent des efforts pour alphabétiser leurs compatriotes. *«Le gouvernement salue l'apport des opérateurs privés en alphabétisation et les confessions religieuses, ainsi que tous nos partenaires, en l'occurrence, l'Unesco, l'Unicef et la Banque mondiale, pour les contributions à cette cause commune».*

Signalons qu'au plan national, la journée internationale de l'alphabétisation a été célébrée sous le thème: *«La quête d'un financement pour la modernisation des structures d'alphabétisation».*

Urbain NZABANI

Sessions inaugurales pour la mise en place des bureaux exécutifs

Les assemblées départementales et municipales issues des élections locales de juillet 2022 tiennent leurs sessions inaugurales respectives le vendredi 23 septembre 2022, à travers le pays. C'est la décision prise par le ministre de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local, Guy Georges Mbacka, à travers un arrêté publié le 19 septembre à Brazzaville.

«Les conseils départementaux et municipaux, élus les 4 et 10 juillet 2022, sont convoqués en sessions inaugurales le 23 septembre 2022, au siège de chaque département ou commune, pour élire leurs bureaux exécutifs respectifs», indique l'arrêté.

Dès lors, pour l'élection des bureaux exécutifs, les tractations sont intenses au niveau des partis politiques, particulièrement du P.c.t qui domine ces assemblées locales où l'opposition est presqu'inexistante, avec juste quelques élus pour l'U.pa.d.s et l'U.d.h Yuki. Parents pauvres des institutions de la République, en ce qu'elles ont accumulé plusieurs mois sans dotation budgétaire, les conseils départementaux et municipaux vont peut-être reprendre vie à partir de la mandature qui commence, avec la volonté du gouvernement de pourvoir dorénavant à leurs budgets.

Conseil consultatif de la femme

Une étude pour identifier les facteurs ethniques freinant l'émancipation de la femme

Conduit par son directeur général, Didier Ngalebaye, le Ceprod (Centre pour la prospective et le développement), a présenté au Conseil consultatif de la femme, lundi 5 septembre 2022, à Brazzaville, la première phase de deux études relatives à l'émancipation de la femme. Il s'est agi de répertorier les obstacles et les inégalités entre les genres imputables aux us et coutumes impactant négativement l'émancipation de la femme et la participation de cette dernière à la vie politique.

Mme Antoinette Kébi.

Les deux études visent à *«bien cerner les différentes problématiques, les différents obstacles qui impactent négativement l'émancipation de la femme, afin de nous acquitter des missions qui sont les nôtres: donner des avis au Président de la République concernant la condition de la femme et faire des suggestions visant à améliorer la promotion de la femme, pour son intégration dans la vie publique et dans toutes les sphères de la vie»*, a souligné Mme Antoinette Kébi, secrétaire exécutive du Conseil consultatif de la femme, à l'issue de la présentation du premier rapport.

Deux équipes interdisciplinaires constituées de philosophes, historiens, sociologues, anthropologues, juristes et statisticiens démographes ont participé à ces deux études. Elles ont couvert 8 départements (Plateaux, Cuvette-Ouest, Cuvette, Sangha, dans la partie septentrionale; Kouilou, le Niari, Bouenza, Lékoumou, dans la partie méridionale). Le Département du Pool sera couvert sous peu.

Les personnes ressources concernées par ces études sont des hommes et des femmes âgés de 55 ans, au moins. Elles ont été sélectionnées sur base d'une carte ethnolinguistique locale, une ou deux par communauté ethnique, pour reconstituer l'itinéraire de la condition de la femme congolaise, depuis la période anté-coloniale jusqu'en 2022, afin de mieux en percevoir les enjeux.

Le modèle théorique épistémo-éthique adopté, une initiative des enseignants-chercheurs de l'Université Marien Ngouabi, se répartit en trois étapes complémentaires: le diagnostic historique de la condition de la femme congolaise, couvrant les périodes anté-coloniale, coloniale et post-coloniale; la confrontation des résultats de ce diagnostic d'avec la réalité endo-exogène présente et la projection des lignes d'actions correctives découlant des recommandations de l'étude scientifiquement menée, articulant ainsi recherche théorique et décision publique;

La carte ethnolinguistique basique suivant le modèle de Van Der Kerken (sur les Mongo en RD Congo), retient, dans chaque département, les communautés ethniques basiques et non dérivées, disposant d'un territoire géo-historiquement réparable, d'un code éthique ou d'une vision distincte et d'une langue d'expression, qui en stocke et transmet oralement le patrimoine culturel, à travers les proverbes, contes, mythes et légendes.

Il ressort, entre autres, des premiers éléments des études, les personnes-ressources sont satisfaites d'avoir été consultées. Elles ont souhaité qu'il en soit désormais ainsi, afin de leur permettre de contribuer à l'élaboration des politiques publiques qui, jusqu'ici, leur sont imposées par l'Etat.

En outre, ces études ont montré que le pays est profondément fracturé en deux camps. Exemple: la clé de répartition du patrimoine du défunt mari, qui sous-estime l'investissement de la famille moléculaire dans la scolarité et le positionnement socioprofessionnel du jeune garçon, et dont l'ingratitude et l'arbitraire du code de la famille (inspiré du droit français, dont le modèle de famille est atomique), sont à l'origine de nombreux cas de sorcellerie observés dans les familles et cause l'instabilité existentielle des veuves et orphelins.

Joseph MWISSI NKIENI

Ministère la santé et de la population

Le système de santé du Congo à l'épreuve du règlement sanitaire international

Le Ministère la santé et de la population, à travers le projet Redisse (Projet régional de surveillance épidémiologique) a organisé, du 11 au 17 septembre 2022, au Centre international de conférence à Kintélé, au Nord de Brazzaville, sous l'égide de Jean Ignace Tendelet, directeur de cabinet du ministre de la santé et de la population, un atelier de validation des données de l'auto-évaluation des capacités du règlement sanitaire international (Rsi-2005), et la revue des activités du plan d'action national de sécurité sanitaire de la République du Congo 2020-2024.

Au regard de la qualité des experts participant à l'atelier organisé par le Redisse, Jean-Ignace Tendelet, estime que, selon l'approche multisectorielle *«une seule santé»,* les résultats de ces travaux vont contribuer à promouvoir un système de santé «*efficace, efficient, résilient et responsable, pouvant garantir à toute la population congolaise, un meilleur état de santé. Un système de santé qui permettra au Congo d'atteindre, dans le domaine de la santé, les objectifs du développement durable (O.d.d) en 2030 et ceux de l'Agenda 2063 de l'Union africaine».*

A l'ouverture des travaux, Jean-Claude Emeka, coordonnateur du point focal Règlement sanitaire international (Rsi-2005), par ailleurs directeur de l'hygiène publique et de la promotion de la santé (Dhps), s'est exprimé, entre autres, sur les questions relatives à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international en République du Congo. Notamment, la présentation des progrès réalisés par le Congo en fonction des indicateurs associés aux 19 domaines techniques du Rsi-2005 consignés dans le rapport de la 70ème assemblée mondiale de santé de l'O.m.s sur l'application du Rsi-2005.

Photo de famille, après l'ouverture des travaux du Redisse.

S'agissant de la problématique liée au plan national de santé, le docteur Emeka a fait savoir que *«le plan national de sécurité sanitaire est non seulement un engagement du gouvernement congolais, pour améliorer la situation sanitaire de la population, mais aussi une adhésion au pacte mondial pour la sécurité sanitaire dont les actions prioritaires ont été identifiées, afin de renforcer les capacités essentielles requises pour améliorer le système sanitaire du pays et de la sous-région».*

Ce plan d'action national de sécurité sanitaire vise à faire de la République du Congo «un pays dans lequel les communautés nationale, régionale et internationale sont véritablement protégées contre la survenue des crises sanitaires à l'horizon 2024», a souligné le point focal Congo Rsi-2005.

Le coût global de mise en œuvre de ce plan est estimé à 142 283 331 millions d'euros, soit 93.331.747.108 F Cfa. Pour cela, la contribution des partenaires au développement du secteur de santé est vivement sollicitée. L'O.m.s, par exemple, continuera de coordonner la plateforme qui permet aux partenaires de collaborer, afin de renforcer les capacités du Rsi-2005 et d'accroître la contribution de la République du Congo à la sécurité sanitaire mondiale.

Joseph MWISSI NKIENI

Ministère de la santé et de la population

Quatre cliniques fermées à Brazzaville, par l'Inspection générale de la santé

Dans un point de presse qu'il a tenu jeudi 15 septembre 2022, à son cabinet, au Ministère de la santé et de la population, à Brazzaville, l'inspecteur général de la santé, le professeur Richard Bileckot, a annoncé la fermeture, par ses services, de quatre cliniques à Brazzaville. Il s'agit de la Clinique du Château d'eau, à Makélékélé, la Clinique internationale de Poto-Poto, la Clinique nouvelle vie médicité et la Clinique Ngalipompi à Moungali. Aussitôt après l'annonce à la presse de cette décision, l'inspecteur Patrick Hilaire Bassoumba, appuyé par la police administrative, est descendu sur le terrain, pour notifier aux gestionnaires de ces cliniques leur fermeture. Trois cliniques ont dû déplacer leurs malades en interne dans d'autres structures médicales.

En matière d'activités médicales, il faut se conformer à la loi. L'Inspection générale de la santé a sorti ses longues griffes pour mettre le holà aux activités jugées illégales de quatre structures médicales à Brazzaville. *«La santé ne sera pas comme la quincaillerie ou la boulangerie, entre les mains des étrangers, contrairement à la loi. Nous respectons la règlementation et c'est notre droit de veiller à son application»,* a déclaré l'inspecteur général de la santé.

Le Pr Richard Bileckot

Le prof Bileckot s'est appuyé sur un extrait du message à la Nation du Président de la République, Denis Sassou-Nguesso, pour justifier sa décision sans appel. *«La rupture concerne la lutte contre les antivaleurs. C'est la primauté du droit et de la justice sur l'arbitraire et l'impunité. Ce postulat tire son objectivité de l'application du principe de la sanction. Il s'agit de réprimer, éduquer, redresser, lorsque les faits l'exigent. Face à la fraude, la corruption, la concussion, le trafic d'influence, le laxisme, sanctionner restera la pierre angulaire de la gouvernance, sur l'autel de la législation et la réglementation en vigueur»*, a-t-il rappelé du message du Chef de l'Etat.

Les quatre structures médicales fermées sont la Clinique du Château d'eau, dans le premier arrondissement Makélékélé, pour *«absence d'autorisation d'implantation, défaut de transfert et extension d'activité non-autorisée»;* la Clinique internationale, située dans le troisième arrondissement Poto-Poto, pour *«absence d'autorisation d'exercice de trois médecins et de deux paramédicaux de nationalité étrangère et exercice illégal des professions de la santé»;* la Clinique nouvelle vie médicité, dans le quatrième arrondissement Moungali, dont les travaux d'implantation ont été arrêtés, pour manque d'autorisation, et la Clinique Ngalipompi, toujours à Moungali, sanctionnée pour avoir fait revenir un ressortissant chinois, Monsieur Zhou, qui pratiquait illégalement, il y a deux ou trois ans, des opérations de la prostate, alors qu'il n'en a pas la qualification et qui avait été arrêté.

Dans la clinique internationale à Poto-Poto.

Pendant le point de presse, le professeur Bileckot a rappelé les missions de l'Inspection générale de la santé, qui sont entre autres, de veiller au bon fonctionnement des services placés sous l'autorité du ministre de la santé et de veiller aussi à l'application des lois et règlements relatifs à la santé publique.

Mais, le constat fait au premier semestre de cette année 2022 révèle un relâchement de l'action de l'Inspection générale de la santé. Car, depuis 2016, une dynamique avait été insufflée, afin d'assainir le secteur de la santé, en mettant en place une règlementation (manuels de procédures), qui avait permis au Ministère de la santé de prendre des textes réglementaires (décrets, arrêtés, notes de service), pour règlementer l'organisation, le fonctionnement et même les normes pratiques. C'est sur cette base que les missions de terrain sont organisées et *«exercées au regard des orientations politiques»,* a-t-il indiqué.

La fermeture des structures de santé illégales se fait à chaque instant et sans médias. Mais, la présence de la presse est parfois nécessaire. *«Nous avons besoin de la presse, pour que les lois dans notre secteur soient connues de tous, pour le développement du secteur de la santé dans notre pays»*, a-t-il fait savoir.

La règlementation au Congo indique la procédure pour construire, équiper et ouvrir une formation sanitaire. Les délais ont été même raccourcis de 18 mois à 45 jours, pour permettre à ceux qui veulent investir dans ce secteur d'accomplir toutes les formalités administratives exigées, en un laps de temps. Malheureusement, les gens ne s'y conforment pas.

L'inspecteur général de la santé a saisi cette opportunité pour interpeller l'Alliance du secteur privé de la santé, une association professionnelle dirigée par le Docteur Daniel Ovaga, à prendre ses responsabilités, en demandant à ses adhérents de respecter la règlementation en vigueur. Aux dirigeants des ordres départementaux de veiller aux conditions d'exercice libéral des professions médicales. Les chefs de quartiers doivent également être vigilants, lorsqu'une structure sanitaire veut s'installer dans leurs quartiers, pour s'assurer qu'elle s'est conformée à la loi.

Chrysostome FOUCK ZONZEKA

(Suite de la page 7)

inhumée samedi 27 août 2022.

Selon Abel Massengo, la mairie de Brazzaville ne voit aucun inconvénient à ce que la plaque portant le nouveau nom du Marché de Ouenzé soit officiellement implantée devant ce marché. Ce serait une manière de rendre hommage aux trois premières vendeuses de ce marché, particulièrement à Mme Marie Massengo décédée récemment.

Le nom de ce marché devenu grand et célèbre fut inspiré par la diaspora de la RD Congo. En effet, selon le lingala parlé à Kinshasa, marché signifie ouenzé. Alors qu'en lingala de Brazzaville, marché se dit: zando. *«Na keyi na ouenze»* (Je m'en vais au marché). Partant, ce nom s'est collé non seulement au marché, mais aussi à l'arrondissement. Désormais, c'est le *«Marché Ntiétié Norbert».*

Mme Marie Massengo née Maléka.

Urbain NZABANI

Lettre de Yakamambu

Mon très cher ami Mbulunkwé, mboté !

Ces derniers temps, les modus vivendi et operandi des Congolais sont altérés entre autres, par les rumeurs, les médisances et les calomnies, vraies ou fausses de tout acabit. A ce propos, nos amis communs Itoua, Mboungou, Tati et Yakamambu ont constaté que les gens ne cessaient de raconter à qui mieux mieux que la gent politique contiendrait, en son sein, des voleurs, c'est-à-dire des *«miyibis»* politiques qui auraient volé notre éducation, notre santé et notre sourire.

Pour corroborer leurs propos, ils citent l'état délabré de nos routes, de nos systèmes scolaires et sanitaires qui sont non pas à terre, mais sous terre. Ils ajoutent aussi que si nos hôpitaux étaient des hôpitaux de valeur, les patients, aisés et politiques ne les fuiraient pas. En tout cas, les rumeurs qui les concernent sont légion. Et comme tu le sais, *«les rumeurs sont comme des papillons: une fois envolées, il est difficile de les rattraper».*

Ces faiseurs de rumeurs polluent l'atmosphère que l'on souhaiterait être sereine. Ils affirment qu'à cause de la politique politicienne, il existerait, chez nous, deux catégories de voleurs, parce que, comme l'a écrit Voltaire au 18ème siècle: *«La politique est le moyen, pour des hommes et des femmes sans principes, de diriger des hommes et des femmes sans mémoire… Il y a deux types de voleurs: le voleur ordinaire, c'est celui qui vole votre argent, votre portefeuille, votre montre, etc. Et il y a le voleur politique: celui qui vous vole votre avenir, votre éducation, votre santé, votre sourire. La grande différence entre ces deux types de voleurs, c'est que le voleur ordinaire vous choisit pour vous voler, alors que le voleur politique, c'est vous qui le choisissez pour qu'il vous vole. Et l'autre grande différence: c'est que le voleur ordinaire est traqué par la police, tandis que le voleur politique est le plus souvent protégé par un convoi de police»*. Ces voleurs politiques dont *«la conception du pouvoir serait celle du pouvoir pour le pouvoir, pour s'ouvrir les vannes de l'enrichissement, par la rapine de l'Etat»*, pour paraphraser le Premier ministre André Milongo. Il revient donc à la classe politique, comme l'a écrit Prométhée, de donner l'exemple. *«Et comme l'exemple doit venir d'en haut, ce n'est que lorsque la classe politique se conforme à l'éthique qu'elle peut raisonnablement exiger et imposer la rigueur aux éphémères. Radicaliser le comportement politique conformément à l'éthique, radicaliser en dernière instance les lumières. Mais qui peut être contre le rayon lumineux qui, de toute sa splendeur éclaire nos consciences?».*

Compren0ne qui pourra. Au revoir et à bientôt!

Diag-Lemba.

Pour m'informer, je fais confiance à L'Horizon Africain

Tél.05 543.82.76 / 06 662.37.39

Pour lire nos journaux, rendez-vous sur le site Internet: www.lhorizonafricain.com

Rubrique: Archives.

C'est par le travail qu'un pays peut réaliser son développement et acquérir son indépendance véritable

L'anniversaire de l'indépendance nationale donne lieu, le 15 août de chaque année, à des commémorations à travers le pays et dans les représentations diplomatiques. Dans le Département de la Cuvette, le 62ème anniversaire de l'indépendance nationale a été célébré à Makoua. A cette occasion, un discours d'évocation a été prononcé par le directeur de cabinet du préfet de la Cuvette. Nous reprenons ci-après, une première partie de cette importante évocation de l'histoire de notre pays, sur l'indépendance du Congo. Extrait!

Par Jean-Luc Mabiala Tchibinda.

La date du 15 août est d'autant plus symbolique qu'elle nous renvoie inexorablement aux premières déclarations du Président Fulbert Youlou, s'adressant à ses compatriotes en ce termes, je cite: *«Il est bien vrai que nous vivons un jour faste… Mais, cette journée doit être aussi un moment de réflexion, car elle marque une étape essentielle de la vie de notre Etat».*

Oui, l'accession à l'indépendance n'est pas synonyme d'édification de l'Etat si l'on en croit André Malraux qui le dit avec une certaine conviction: *«La France vous lègue des organisations économiques, administratives, financières, mais s'il n'y a pas d'Etat, de telles organisations ne suffisent pas à faire un Etat».*

Contrairement aux précédentes évocations commémoratives organisées habituellement à l'hôtel de la préfecture à Owando et celle du 28 novembre 2021 à Boundji, celle de Makoua nous permettra de nous focaliser sur les fondamentaux des attributs de l'Etat, héritages du Moyen-Congo qui faisait partie de l'ensemble des colonies du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française (A.e.f), avec l'Oubangui-Chari, actuel Centrafrique, et le Tchad, et dont le chef-lieu fut Brazzaville. Comme l'affirmait encore tout récemment le professeur Joachim Emmanuel Goma Théthé, à l'émission télévisée, «Brin d'histoire», du 27 juillet 2022, *«Brazzaville est apparue comme le point de départ de la libération de la France, mais aussi de la libération des autres colonies sous l'emprise française…».*

Le 15 août 1960, le Congo accède à l'indépendance

Ces fondamentaux dirais-je s'articulent autour des concepts de l'indépendance, de la souveraineté, de l'indivisibilité, de la démocratie, de l'égalité, et de la laïcité tel que cela avait été repris à l'article premier de la constitution du 2 mars 1961.

En effet, la Constitution du 2 mars 1961 consacre son titre premier à l'Etat et à la souveraineté. Les principaux idéaux des pères fondateurs se résument à son article premier qui énonce les attributs de l'Etat et évoque les symboles de la République indépendante à savoir, entre autres, l'hymne national, la devise, le drapeau, en ajoutant même la langue officielle.

Cette souveraineté s'étend sur l'ensemble du territoire national délimité par des frontières internationalement reconnues et héritées de la colonisation. La construction de l'Etat, sa consolidation au sens plus large, son ancrage dans nos mœurs par la culture d'un patriotisme civilisé et émancipé, sont l'œuvre de nos différents Chefs d'Etat et des gouvernements successifs depuis 62 ans et le Président Denis Sassou-Nguesso s'attelle, chaque jour qui passe, à rendre aux Congolais ce que nous avons de plus précieux parmi tant d'autres valeurs humaines: la dignité et la fierté d'être Congolais, puisque nous le disons très haut et davantage plus haut à travers notre hymne national.

Le Président Fulbert Youlou et cellui qui sera son Vice-Président, Jacques Opangault

L'honnêteté intellectuelle nous amène à revisiter les grands moments qui ont caractérisé la marche progressive de notre pays vers l'indépendance, sans trop repartir dans les souvenirs trop anciens plusieurs siècles en arrière. Ainsi, déjà en 1910, Pointe-Noire devient la capitale du Moyen-Congo, tandis que Brazzaville est la capitale de l'Afrique Equatoriale Française. Le 13 juillet 1914, est signé le décret autorisant la construction du chemin de fer et de ses deux ports Brazzaville sur le fleuve et Pointe-Noire sur la mer.

En 1921, est donné le premier coup de pioche des travaux de construction du chemin de fer et de ses ports par le gouverneur général Victor Augagneur. Quelques années plus tard, le bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) s'installe à Brazzaville en 1952. Comment sommes-nous arrivés à l'indépendance?

De bonnes sources, la principale cause qui va déclencher la marche progressive vers l'indépendance, est l'organisation des premières élections municipales qui ont lieu en 1956. L'abbé Fulbert Youlou est élu maire de Brazzaville, et Stéphane Tchitchellé, maire de Pointe-Noire. L'idée de l'indépendance fait son chemin, notamment grâce à l'influence du Matsouanisme sur les milieux politiques du Pool (tout simplement parce que l'abbé Fulbert Youlou revendique l'héritage d'André Matsoua).

En novembre 1958, à la suite de la loi cadre de Gaston Defferre de 1956, le territoire du Moyen-Congo devient la République du Congo dotée de l'autonomie, mais non de l'indépendance dont les principaux pères fondateurs furent l'abbé Fulbert Youlou, Jacques Opangault et Jean-Félix Tchicaya. Le Congo se prononce pour l'entrée dans la communauté et l'assemblée nouvellement élue transfère la capitale politique de Pointe-Noire à Brazzaville. En 1959, des violences éclatent dans le pays.

Le 15 août 1960, le Congo accède à l'indépendance, comme la plupart des pays colonisés d'Afrique noire, sous domination française en Afrique. Avant de devenir une République autonome, elle avait acquis, en 1946, le statut de territoire d'Outre-mer. L'abbé Fulbert Youlou, ancien Premier ministre de la République autonome, fut élu Président de la République, au moment de l'indépendance.

L'indépendance acquise, la souveraineté admise, il fallait consolider les bases de l'unité nationale mises à mal au lendemain de la proclamation de la République à l'issue de la guerre civile déclenchée le 16 février 1959. Pour reconstruire cette unité nationale qui sera le socle même de notre indépendance et de la souveraineté de notre Etat, les deux principaux protagonistes de cette crise sanglante, Messieurs Fulbert Youlou et Jacques Opangault, décidèrent de transcender leurs divergences et d'entreprendre des tournées à travers tout le pays pour prêcher la paix.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le message à la Nation de Jacques Opangault qui, le 10 juillet 1960, déclarait je cite: *«En dehors des luttes idéologiques, en dehors de notre opposition démocratique… nous avons tous, nous Congolais, des objectifs supérieurs, des devoirs communs impérieux. En face des grandes tâches nationales, nous n'avons qu'un seul drapeau, qu'une seule devise, qu'un seul but: le Congo»*, fin de citation.

Vraisemblablement, s'inspirant des idées fortes des pères fondateurs, le Président Denis Sassou-Nguesso, l'un des témoins de l'histoire moderne du Congo post-indépendant, parce que faisant déjà partie des officiers progressistes, a fait de l'unité nationale et de la paix, son credo de gouvernance institutionnelle au même titre que la consolidation du caractère unitaire et indivisible de l'Etat, par le maillage du territoire national en infrastructures routières qui permettent, aujourd'hui, de relier l'ensemble du pays, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, mettant en évidence le principe de la libre circulation des personnes et des biens dans notre pays.

Le travail donne l'indépendance véritable

Les pères fondateurs de l'indépendance ont tellement cru à l'unité nationale qu'ils l'ont mise en relief dans les différents symboles de la République à savoir: l'hymne national, «La Congolaise», et la devise *«Unité-Travail-Progrès».*

Oui c'est par le travail, alors le travail bien fait, qu'un pays peut réaliser son développement social, économique et acquérir son indépendance véritable. Le choix du drapeau comme symbole de notre Etat n'est pas non plus le fait du hasard. Il est représenté par une bannière aux couleurs vert, jaune et rouge. Le vert symbolise la paix et rappelle les vastes étendues forestières de la végétation congolaise intégrées dans le bassin du Congo, par ailleurs, deuxième poumon écologique de la planète après l'Amazonie.

C'est aussi le symbole de notre espérance dans l'avenir économique et social. Le jaune est l'expression de notre volonté d'union et de notre sens d'hospitalité légendaire, et le rouge enfin, exprime le courage et l'ardeur du peuple congolais à se lever par le goût de l'effort et de l'effort persévérant.

Jean-Luc MABIALA TCHIBINDA
Directeur de Cabinet du Préfet de la Cuvette

L'HORIZON AFRICAIN
Direction: 06.662.37.39 / 05.543.82.76/ 06.879.50.69
E-mail: lhorizonafricain@gmail.com /
Site Internet: www.lhorizonafricain.com
Sous l'immatriculation
108/MCM/DGAI/DPE du 19 Mars 2019
Directeur de publication par intérim :
Hervé EKIRONO
Rédacteur en Chef :
Chrysostome FOUCK ZONZEKA
Secrétaire de rédaction :
Clotaire DIABOUA
Siège de la Rédaction :
Hôtel Saphir (Brazzaville)
Chef Bureau Pointe-Noire :
Marcel BITADI. Tél: 05.557.78.71
Mise en pages :
- Tornade; Prince Juvet NTSIMOU

Musiques traditionnelles

Tel le phénix qui renaît de ses cendres, Feux de Brazza reprend vie!

Depuis 2014, date de la tenue de sa cinquième et dernière édition à Mfilou, le septième arrondissement de Brazzaville, le festival populaire et international des musiques traditionnelles «Feux de Brazza» avait disparu de l'agenda des activités culturelles congolaise. Pour des raisons liées notamment à la crise économique et financière qui sévissait alors au Congo. Huit ans après, son promoteur et directeur général, Hugues-Gervais Ondaye, par ailleurs commissaire général du Fespam (Festival panafricain de musique), s'est débattu comme un beau diable et, grâce au concours de divers partenaires, son initiative va revenir à flot, cette année.

La sixième édition de Feux de Brazza aura lieu du 7 au 10 décembre 2022, sur l'esplanade du C.n.r.t.v (Centre national de radio et télévision), au quartier Kombo, à Djiri, le 9ème arrondissement de Brazzaville, sous le thème: *«Apports des instruments de musique traditionnelle à la rumba congolaise»*. Ainsi en ont décidé les participants aux journées de réflexion organisées du 16 au 18 septembre 2022, à Kintélé, dans la banlieue Nord de Brazzaville.

Une vue des participants aux journées de réflexion sur Feux de Brazza.

Organisées en présentiel et en visioconférence, ces journées de réflexion, qui visaient, justement, la relance du festival Feux de Brazza, le deuxième plus grand rendez-vous culturel du Congo, après le Fespam (Festival panafricain de musique), ont regroupé non seulement les membres de l'équipe dirigeante de ce festival, mais aussi les experts et les partenaires nationaux et internationaux de divers domaines des industries culturelles et créatives: C.i.m (Conseil international de la musique), O.i.f (Organisation internationale de la francophonie), Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), Cerdotola (Centre international de recherche et de documentation sur les traditions et les langues africaines), I.n.a (Institut national des arts), etc. Ceux-ci ont réfléchi sur les principales préoccupations du festival, son identité, sa ligne artistique, sa restructuration, sa stratégie de communication, son modèle économique et les attentes des partenaires, etc.

Très attendue par les populations brazzavilloises, la 6ème édition de Feux de Brazza sera marquée notamment par la formation des directeurs des festivals de musique traditionnelle d'Afrique centrale et les spectacles de musique traditionnelle.

Il va sans dire que Hugues-Gervais Ondaye n'a pas caché sa joie de voir son *«enfant»* revenir à la vie. *«Je suis heureux de constater que cette retraite nous a permis de diagnostiquer les dysfonctionnements observés pendant la période d'hibernation de notre festival, de proposer des pistes de solutions pour y remédier, de réfléchir sur les principales préoccupations du festival, notamment son identité, sa ligne artistique, son public-cible, sa structuration, le modèle économique adapté pour sa pérennisation, ainsi que sur les attentes multiples de nos partenaires»*, a-t-il déclaré, à la clôture de cette rencontre visant à ressusciter le festival Feux de Brazza.

Pour la petite histoire, le festival Feu a vu le jour en 2005. Afin de créer un événement culturel tourné essentiellement vers la musique traditionnelle. Annuel à l'origine, puis bisannuel par la suite, ce festival international accueille des groupes d'artistes d'Afrique, musiciens et danseurs artistes peintres et chercheurs. Il est devenu, au fil du temps, un événement international de référence pour la promotion et le développement des arts du spectacle vivant, organisé à Brazzaville avec une articulation scientifique, artisanale et touristique. Ainsi donc, la sixième édition est attendue avec passion, début décembre.

Nana KABA

France

Deux peintres congolais à l'honneur à Gimont pendant un mois

Il se tient, du 1er au 30 septembre 2022, à l'Atelier 122, à Gimont, petite commune du Département du Gers, dans les confins du Sud-Ouest de la France, une exposition-vente des œuvres de deux peintres congolais, Roger Ikouba de Pointe-Noire et Shaggy Luamba de Kinshasa (RD Congo). Peintures, sculptures, meubles, etc, des œuvres artistiques qui, sans l'aide de quelque guide touristique, vous promènent à travers des villages, des forêts, des eaux, des savanes, des montagnes.

Roger Ikouba.

Pour tout adepte de découvertes insoupçonnées, le jeu en vaudrait la chandelle en se rendant à Gimont. Effectivement, c'est bien au 122 de la Rue Nationale, dans cette petite commune de Gimont que se déroule, depuis le 1er septembre, à l'initiative de Roger Ikouba de Pointe-Noire et Shaggy Luamba de Kinshasa, une exposition presque jamais vécue par les Gimontois. En témoignent ces tableaux collés aux murs, d'autres étendus sur de longues tables, des sculptures disposées partout. Bref, une nature fort splendide en parfaite symbiose avec les hommes qui y vivent. C'est ce Kongo d'une inestimable diversité culturelle qu'il faut venir contempler à cette exposition-vente.

Un véritable motif de fierté pour les exposants dont l'Epace culturel Kintouari de la Corniche de Foucks, basé à Pointe-Noire. *«Je ne suis pas l'artiste. Je suis la messagère envoyée par l'Espace culturel Kintuari et son directeur Jagger Kimpouni. Ceci, pour vous faire entrer dans les paysages, dans l'abstraction, dans la tradition du Royaume Kongo»,* s'est félicitée, le jour du lancement, Brigitte Lavaleur, représentante de l'Espace culturel Kintouari.

Selon elle, il est question de consolider ce pont culturel jeté depuis des millénaires sur le Fleuve Congo par les ancêtres. *«Nous abolissons la frontière que représente le Fleuve Congo»*, a encore déclaré Mme Cacicedo. Non sans évoquer la rumba, un patrimoine immatériel des deux Congo qui puisent leurs origines dans l'ancien et puissant Royaume du Kongo. *«Dans la tradition du Royaume Kongo, il y a aussi la rumba congolaise»,* a-t-elle ajouté.

Visiblement séduite par la qualité des œuvres, la déléguée à la culture de la mairie de Gimont, Corinne Cacicedo, estime que cette exposition est une occasion d'effacer la frontière et donc d'ériger une passerelle culturelle entre les peuples du kongo et le peuple français. *«C'est une chance de créer une espèce de passerelle culturelle avec nos amis du Kongo qui sont à plus de 8.000 km d'ici. C'est tout à fait exceptionnel»,* a-t-elle déclaré. Ce vernissage prend fin le 30 septembre prochain.

John NDINGA-NGOMA

I.f.c (Institut français du Congo) de Brazzaville

Reprise des activités à plein régime, avec des programmes plus ambitieux

Espace d'échanges et de promotion culturels, l'I.f.c (Institut français du Congo) de Brazzaville, a présenté, jeudi 17 septembre 2022, son programme culturel pour les quatre mois à venir et dressé le bilan à mi-parcours de ses activités au titre de l'année 2022. C'était au cours d'une cérémonie organisée dans ses locaux, sous le patronage de son directeur délégué, Régis Ségala, en présence des partenaires culturels, des artistes de toutes catégories confondues et bien d'autres invités.

Régis Ségala.

Fruit de la coopération française, l'I.f.c assure la promotion des deux cultures française et congolaise à travers l'organisation de plusieurs activités dans plusieurs domaines de la culture (musique, art, cinéma, littérature, formation culturelle, etc). On y donne aussi des cours de français. Elle accompagne et apporte son soutien aux artistes locaux et occupe une place de choix dans le monde culturel de la capitale. Doté d'une médiathèque riche de près 19 mille ouvrages, et d'une salle de spectacle, insonorisée et équipée, d'une capacité de 480 places, de salles annexes de conférence, d'espaces Internet, de *«culturethèque»* numérique, de salles de classe, il est l'un des cadres le plus fréquenté de la ville par le public. Des jeunes talents du monde de la culture y trouvent un moyen de promotion inestimable.

L'I.f.c, qui a deux antennes dans le pays (Brazzaville et Pointe-Noire), passe à la vite supérieure, pour conquérir à nouveau son public, qui était contraint de suivre ses programmes en mode distantiel, à cause des restrictions occasionnées par la pandémie de covid-19. Pour les quatre derniers mois de cette année (septembre, octobre, novembre et décembre), il propose des paragrammes variés d'événements culturels inédits. Il s'agit entre autres: de la 6ème édition du Festival Mboté Hip-hop (Samedi 17 septembre); la 21ème fête du cinéma d'animation (du 4 au 25 octobre); la 15ème édition du Festival d'humour «Tuseo» (du 27 au 29 octobre); la 8ème édition du Festival Boya Kobina (du 29 novembre au 5 décembre) ainsi que la 7ème édition du Festival de la bande dessinée «Bilili Bd», qui va se dérouler du 6 au 10 décembre prochain. Les portes de l'I.f.c de Brazzaville sont ouvertes à tous.

«L'allégement des mesures contre la pandémie de covid-19 a permis à l'Institut français de reprendre ses activités. Mais, pour le moment, on est encore loin des chiffres et des statistiques de 2019, l'année d'avant la crise sanitaire. La cérémonie de ce jour est donc une opportunité d'informer l'opinion publique que notre institut reprend à plein régime ses programmes, que ce soit pour Campus France, des spectacles et de la culture, des cours et des certifications, puisque maintenant, on peut accueillir le public, remplir les salles sans contrainte», a déclaré Régis Ségala. Celui-ci a poursuivi en disant que les programmes sont faits pour attirer plus de public. *«Etant donné que nous bénéficions de mesures allégées, nous allons proposer des choses nouvelles qui vont réunir beaucoup plus de monde qu'auparavant et fidéliser nos publics»*, a-t-il précisé. Signalons que cette rencontre était l'occasion, pour le staff dirigeant de l'Institut français du Congo de Brazzaville, de remercier également tous les partenaires qui l'accompagnent dans la mise en œuvre de ses activités.

Roland KOULOUNGOU

Ligue des champions de la Caf

L'As Otohô éliminée dès la phase préliminaire

Sur la scène africaine, la meilleure équipe du championnat congolais de football ne convainc pas du tout. Cette année encore, elle est éliminée dès la phase préliminaire, sans même marquer un seul but. Le club du président général Maixent Raoul Ominga fait piètre figure en compétitions africaines. Après leur défaite de 0-2 contre Cape-Town city, le 10 septembre dernier, en Afrique du Sud, les Congolais n'ont pas été capables de remontada, au match retour, le dimanche 18 septembre 2022, au Stade Alphonse Massamba-Débat, à Brazzaville. Ils ont été tenus en échec, par un match nul de 0 but partout. Le comble du ridicule est que l'As Otohô a même raté un pénalty.

L'As Otohô a été éliminée dès le premier tour de la Ligue des champions. L'équipe sud-africaine, Cape-Tonw city, s'est qualifiée grâce à ses deux buts marqués lors du match aller en terre sud-africaine, à Cape-Town. Les Congolais ont quitté la compétition précocement, pour n'avoir pas pu faire la remontada, par manque de combativité des joueurs et d'objectivité des dirigeants.

Autrement, comment comprendre le choix des dirigeants de l'A.s Otohô qui ont fait partir les meilleurs joueurs de cette équipe, alors que celle-ci était qualifiée pour la Ligue des champions de la Caf, une grande compétition qui demande beaucoup de moyens?

L'As Otohô a essuyé une nouvelle élimination précoce sur l'échiquier africain.

L'entraineur, Julien Met, a reconnu les contre-performances de son équipe. *«Si même un penalty, on ne peut pas le marquer, ça devient compliqué. Je pense que, dans ce type de scénario, il faut marquer en première période. Le tournant, pour moi, c'est à la 24ème minute, le duel de Roland Moukouri avec le gardien sud-africain où il n'a pas pu marquer. S'il avait marqué, ç'allait s'emballer derrière. On rentrait aux vestiaires avec 1 but à 0 et on y croirait à fond. Mais, quand vous manquez l'occasion, c'est l'inverse qui se produit. Il y a un doute qui s'installe. Le tournant, il est là. La logique, elle a été malheureusement respectée. On a joué une équipe qui s'est qualifiée à l'issue d'un championnat largement supérieur au championnat congolais»*, a-t-il indiqué.

Cape-Tonw City poursuit sa compétition et son coach, Eric Tinkler, est rentré satisfait du travail que ses joueurs ont réalisé. *«L'As Otohô a joué avec les longs ballons. Nous savons qu'ils devaient jouer comme ça. Nous nous sommes préparés pour stopper cela. Notre défense était très solide. Ils ont voulu nous prendre des ballons, mais mes défenseurs ont veillé au grain. Ils ont eu une chance à la première période. Mais, notre gardien nous a sauvés. C'est à partir de là que nous nous sommes fait confiance. Nous avons eu la chance de faire le jeu qu'on a pratiqué et je rentre comblé»*, a-t-il déclaré. En sept participations, l'As Otohô n'a toujours pas tiré les leçons.

Luze Ernest BAKALA

Championnat d'Afrique des Nations de handball dames Sénégal 2022

Pas de stage de préparation pour les Diables-Rouges, par manque de moyens

La 25ème édition du Championnat d'Afrique des Nations de handball séniors dames Sénégal 2022 se déroulera du 9 au 19 novembre 2022 à Dakar au Sénégal. Il y a 12 équipes qualifiées (Algérie, Angola, Cameroun, Cap-Vert, Congo, Côte D'Ivoire, Guinée Equatoriale, Madagascar, Maroc, RD Congo, Sénégal et Tunisie) qui vont se disputer la finale. Chaque pays a mis sa sélection en chantier et certains sont même en stage à l'extérieur. Première Nation africaine à la récente Coupe du monde de handball, le Congo est attendu fiévreusement à Dakar. Sauf que le gouvernement ne semble pas mesurer le défi que le pays est appelé à relever. Pour les Diables-Rouges, le stage de préparation au niveau national ou à l'extérieur n'a pas pu se tenir. Simplement par manque de moyens financiers.

Le 6 septembre 2022, la Fécohand (Fédération congolaise de handball) avait publié une liste de 14 joueuses évoluant sur place au Congo, pour un stage bloqué de deux semaines, du 8 au 22 septembre 2022. Mais, au dernier moment, ce stage a été simplement annulé, faute de moyens financiers. Le Ministère en charge du sport n'a pas été en mesure de mobiliser le budget requis pour financer la préparation de la sélection nationale au championnat d'Afrique de handball.

Les Diables-Rouges handball dames et leur staff technique.

A l'allure où vont les choses, il faut craindre que les Diables-Rouges n'aillent faire piètre figure à Dakar, après leur belle performance à la Coupe du monde, en Espagne. Difficile de croire que notre pays est confronté à des difficultés financières pour faire vivre son sport. Il y a même lieu de craindre que la sélection nationale ne soit condamnée aux abonnés absents dans la capitale sénégalaise, comme l'équipe masculine l'a été à la récente Coupe d'Afrique challenge Denis Sassou-Nguesso. En tout cas, le climat actuel ronge le moral de l'équipe technique et des joueuses. Il y en a même qui seraient au bord de la démission. Le manque d'argent pour travailler dans les différentes disciplines sportives est devenu récurrent au Congo et cette situation ne semble pas désoler les dirigeants nationaux, puisqu'ils ne réagissent pas comme on l'aurait souhaité.

Younes Tatby.

L. E. B.

C.n.o.s.c (Comité national olympique et sportif congolais)

Trois membres élus complétant le bureau exécutif

Le C.n.o.s.c (Comité national olympique et sportif congolais) a tenu son assemblée générale mixte, samedi 17 septembre 2022, à Brazzaville, sous le patronage de Charles Justin Dinga, inspecteur général des sports et de l'éducation physique, représentant le ministre en charge des sports. L'assemblée générale mixe a connu trois sessions, à savoir: la session inaugurale pour l'adoption des documents de travail; la session extraordinaire pour l'amendement des statuts et la session élective qui a complété les trois postes vacants du bureau exécutif, après avis de la Commission juridique du C.i.o (Comité international olympique). Les travaux ont été dirigés par Raymond Ibata, président du C.n.o.s.c.

Le président du C.n.o.s.c, Raymond Ibata, et les membres du bureau.

Lors de la session inaugurale, le C.n.o.s.c a ratifié l'affiliation de quatre nouvelles fédérations. Il s'agit de la Fédération congolaise de sambo, la Fédération congolaise des sports à roulettes, la Fédération congolaise de boxe pieds-poings et la Fédération congolaise de kempot. Elle a aussi ratifié la décision de nomination des présidents des commissions permanentes et des commissions indépendantes du C.n.o.s.c.

Au terme de ces assises, un communiqué final a été rendu public par le rapporteur de la séance, Luis Ngami. En voici un extrait: «Le président du Comité national olympique et sportif congolais, Raymond Ibata, a mis en exergue le plan stratégique de 2022-2028 visant le podium aux Jeux olympiques de la jeunesse de Dakar de 2026 et aux Jeux olympiques d'été de Los-Angeles de 2028. Pour espérer atteindre ces résultats, le président Raymond Ibata a, alors, sollicité, avec force, l'adhésion de tout le mouvement olympique et sportif congolais d'une part et celle du décideur, notre partenaire, d'autre part, en vue de répondre au défi lancé par ce même plan dans l'un de ses passages sur les points faibles. Je le cite: «Aucune médaille au cours du demi-siècle de participation aux Jeux olympiques», fin de citation. Le président du Comité national olympique et sportif congolais a, par ailleurs, annoncé la mise en place d'un système sportif dénommé «Ecole espoir olympique». Une organisation technique qui permettra au Comité national olympique et sportif congolais d'effrayer un nouveau chemin adapté à ses réalités».

Luze Ernest BAKALA

Les présidents des commissions

Commissions permanentes

1- Commission sport de haut niveau: Victor Tamba;
2- Commission sport pour tous: Jean Ganga;
3- Commission culture et éducation: Auguste Nkounkou;
4- Commission médicale: Dr Jean Ngouolimba Goulou;
5- Commission juridique: Fernand Romain Ondono;
6- Commission marketing et communication: Jean-Marie Okouna;
7- Commission finances: Fidèle Padi;
8- Commission sport et environnement: Gislaine Kinouani.

Il sied de signaler que la Commission des athlètes et la présidente de la Commission femmes et sport vont être complétées pendant l'assemblée générale des commissions.

Commissions indépendantes

1- Commission électorale indépendante: Auguste Etsala;
2- Commission éthique: Emile Bienvenu Bakale.

Après la mise en place des commissions, s'en est suivi le scrutin des trois membres du Comité exécutif, supervisé par la Commission électorale indépendante dirigée par Auguste Etsala, qui a donné les résultats suivants:
- Secrétaire général adjoint: Jean-Baptiste Ossé;
- Trésorière générale: Jeanne Claudette Bouesse;
- Trésorière général adjoint: Jean-Claude Itoua.